

VOLONTAIRE ASPIRANT – Communication

Poste 2025 - Spécialité 3742

Unité d'affectation :

EQUIPES DE PRESENTATION DE L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE (EQPAAE)

Base aérienne 701 - Salon-de-Provence

DESCRIPTION DU POSTE

UNITÉ

Les Equipes de présentation de l'armée de l'Air et de l'Espace (située sur la base aérienne 701 de Salon-de-Provence) ont pour mission, en tant qu'ambassadeurs, de promouvoir et de valoriser l'action de l'armée de l'Air et de l'Espace aux travers de leurs activités aériennes, de rayonnement et de communication. Elles assurent également la mise en valeur, à des fins de recrutement, des diverses compétences et qualités des aviateurs par le biais de démonstrations de voltige aérienne ou de défilés qu'elles réalisent au cours de l'année.

POSTE

Vous êtes chargé :

- D'assister les deux officiers communication dans la gestion de la promotion et de la communication des EQPAAE ;
- De concevoir et mettre en œuvre une stratégie de communication ;
- De participer à la conception de la communication institutionnelle, de la communication événementielle, des relations publiques et des relations presse ;
- De la rédaction de contenus à destination des réseaux sociaux et du site intranet de l'armée de l'Air et de l'Espace ;
- De couvrir les démonstrations et passages aériens des équipes tout au long de la saison estivale ;
- D'entretenir les liens armée-nation au travers d'organisation et d'encadrement de visite durant la saison hivernale.

ETRE VOLONTAIRE ASPIRANT ?

Dès votre **BAC+2**, les jeunes de moins de 26 ans peuvent s'engager dans l'armée de l'Air et de l'Espace en tant qu'officier volontaire.

Cette première expérience professionnelle permet de découvrir durant une année les nombreux métiers de l'armée de l'Air et de l'Espace et offre la possibilité de vivre une expérience utile avant un engagement plus long (contrat d'officier sous contrat).

Les contrats de volontariat sont rémunérés.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Dossier de candidature à retirer et à déposer **complet** dans l'un des 48 Bureaux Air des Centres d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA/Bureaux Air).
Liste des CIRFA sur devenir-aviateur.fr

SÉLECTION

Outre le dossier de candidature, la sélection comprend des **tests psychotechniques**, des **épreuves sportives**, une **visite médicale** et un **entretien de motivation**.

CONTRAT

Contrat de 12 mois, renouvelable, sous statut de volontaire aspirant (VASP).
Possibilité d'évoluer en tant qu'officier sous contrat au bout d'un an de service.

PROFIL RECHERCHÉ

CONDITIONS PARTICULIÈRES

- Vous avez la **nationalité française** ;
- Vous êtes âgé de **26 ans au plus**.

DIPLOME – FORMATION

- Vous justifiez d'un **bac+2** dans le domaine de la communication et/ou du journalisme.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES REQUISES

- Vous justifiez de connaissances en communication digitale, réseaux sociaux, prises de vue, montage vidéo, techniques d'interviews ;
- Vous attestez de capacités rédactionnelles et d'organisation.

QUALITÉS RECHERCHÉES

- Vous êtes disponible, rigoureux et organisé ;
- Vous avez l'esprit d'équipe ;
- Vous êtes créatif et force de proposition ;
- Vous avez des capacités de travail en autonomie ;
- Vous avez des capacités d'adaptation ;
- Vous faite preuve d'un bon relationnel et d'une aisance à l'oral ;
- Permis B obligatoire.

Être militaire et Aviateur, c'est servir l'État, au sein des armées, en portant l'uniforme. Cela implique discipline, disponibilité et loyauté. Le sens de l'adaptation et le goût de l'effort sont des qualités indispensables.

FORMATION

Formation militaire de 3 semaines à l'Escadron de Formation au Coursus Court (EFCC) de Salon-de-Provence.

RÉMUNÉRATION MENSUELLE (SOLDE) *

- ~ **678 €** jusqu'à la formation militaire initiale (FMI), puis **910 € avant retenue pour pension** ;
- L'**hébergement** et la **restauration** peuvent être proposés sur base aérienne à titre **gratuit** ;
- La tenue est fournie ;
- Vous pouvez également prétendre à la **prime d'activité** délivrée par la CAF en fonction de ses ressources ;
- Avantage carte SNCF : **-75% pour ses déplacements personnels** ;
- **25 jours de congés** par an.

* À titre indicatif, hors primes et indemnités. Données non contractuelles.